

Consommation guérie.

Un vieux médecin, retiré de la pratique active, ayant reçu d'un missionnaire des Indes, la formule d'un remède purément végétal pour la guérison rapide et permanente de la consommation, de la bronchite catarrhale et toutes les affections de la gorge et des poumons, de plus un antidote infallible et radical contre la débilité générale et les maladies nerveuses, après en avoir expérimenté la puissance étonnante dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. La recette sera envoyée franco de port à tous ceux qui nous la demanderont ainsi que la direction pour le préparer et s'en servir. Adresses, avec une estampille, en mettant sur l'enveloppe, le nom suivant : Dr J. C. Raymond, 184 Washington Street, Brooklyn N. Y.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 8 FEVRIER 1884.

Une réclamation de \$800,000

Si les choses continuent comme elles sont parties, depuis que nous avons à Ottawa le paternal gouvernement de Sir John, nous est avis que, bien endurcis seront les électeurs de la province de Québec, s'ils ne s'aperçoivent enfin que l'amour du vieux chef tory pour les canadiens-français se traduit d'une façon assez singulière s'il en est parmi nous d'assez aveugles pour croire encore à cette tendresse, ceux-là devront avoir au moins à qu'il châtie ceux qu'il aime. Nous en avons une preuve de plus dans le fait suivant :

En vertu de la section 112 de l'acte de confédération, les provinces de Québec et d'Ontario étaient tenues de payer l'excédant de la dette de la ci-devant province de Canada, au delà de \$62,500,000. Il a été constaté de puis que cet excédant fournit une somme de \$10,506,84. La section 113 du même acte décrète que l'actif attribué à la quatrième cédule sera la propriété d'Ontario et Québec conjointement. Enfin la section 142 décrète que le partage de cet actif et de la part de la dette affectée à chaque province, sur l'excédant de \$10,506,84, sera fait par des arbitres.

Il fut, en effet, nommé des arbitres qui rendirent une décision tellement injuste et vexatoire pour la province de Québec, que pour paier la tempête qui grondait déjà, le gouvernement fédéral fit passer en 1873 une loi par laquelle il assumait le fameux excédant de \$10,506,84, tout en laissant aux provinces la propriété de l'actif.

Mais jusqu'à cette dernière époque de 1873, la province de Québec a dû paier au gouvernement fédéral sa part d'intérêt sur l'excédant de la dette. Pour faire face à ces intérêts, le gouvernement fédéral a gardé chaque année, jusqu'à 1874, une partie de notre subsides, et il a employé aux mêmes fins, l'intérêt provenant de l'actif qu'il avait en main, mais appartenant à la province de Québec. Depuis le 1er juillet 1868 jusqu'au 1er juillet 1873, nous avons ainsi laissé paier au gouvernement fédéral \$1,163,367,90. Nous en trouvons la preuve dans le discours sur le budget prononcé par l'hon. M. Robertson le 2 février 1873. Voici ses paroles :

« Du 1er juillet 1868 au 1er juillet 1873, nous avons laissé \$1,163,367,90 entre les mains du gouvernement de la puissance, à compte de l'intérêt sur notre part de la dette de la province de Québec. »

Il y a aujourd'hui à notre avoir entre les mains du gouvernement de la puissance et portant 5 pour 100 d'intérêt, qui nous sont payés annuellement, \$412,314,25 du fonds de l'éducation supérieure et \$675,986,90 de celui des écoles communales.

Le gouvernement fédéral aurait donc en mains une somme de \$1,038,301,15 laquelle nous appartient d'après M. Robertson. Et d'ailleurs, à part ce témoignage, n'avons-nous pas la preuve de la reconnaissance de la dette par le gouvernement d'Ontario dans le fait que depuis 1874, il nous a, chaque année, payé l'intérêt sur cette somme, comme on peut le voir en consultant les comptes publics.

Telle était la position en 1878. Lorsque M. Joly arriva au pouvoir il prit immédiatement les moyens de généraliser d'avantage la position et obtint du gouvernement libéral d'Ontario, dans une déclaration qu'il redonnait à la province de Québec, le premier juillet 1879, une balance de \$1,320,123,08. Sur cette somme le gouvernement Joly parvint encore à obtenir de Sir Richard Cartwright alors ministre des finances à Ottawa, un acompte de \$500,000 laissant une balance de \$820,000 que le gouvernement fédéral devait encore à la province de Québec.

Qu'arriva-t-il alors ? Les deux gouvernements libéraux d'Ontario et de Québec tombèrent successivement et il ce fut plus question de paiement de cette somme que lors de l'avènement de M. Moussé à Québec. L'ex-premier-ministre toutefois ne fut pas heureux ; car à la demande qu'il fit au gouvernement de Sir John de solder cette balance, il fut répondu que, non seulement le gouvernement fédéral ne devait pas cette somme à Québec, mais que c'était cette dernière province qui devait au Dominion la somme de \$800,000.

Voilà donc où nous en sommes. Et nous le répétons, ne faudrait-il pas être complètement aveugle et gangrené par l'esprit de parti et le fanatisme, pour ne pas s'apercevoir d'après les faits que nous venons de relater et une foule d'autres, que ce Sir John A. MacDonald et ses mi-

nistres sont bien décidés à ruiner notre province par toutes espèces de vexations et d'exactions. N'est-il pas évident, en effet, que non seulement nous n'avons rien à attendre d'Ontario tant que nous aurons là pour nous gouverner, les ennemis jurés de notre race, mais qu'il nous faudra faire l'impossible pour nous garder contre les coups de mains organisés pour nous anéantir.

Le Pacifique.

A l'époque où fut organisé le syndicat Stephen le public apprit avec étonnement que la concurrence ne serait pas permise. Les ministres avaient arrêté secrètement avec le syndicat les conditions du contrat et on demandait à la majorité de ratifier docilement cette œuvre conçue dans l'ombre.

Quelques citoyens ne voyant pas laisser consommer l'iniquité sans protester, mirent les ministres en demeure d'accepter une soumission plus avantageuse que celle du syndicat Stephen. Une autre compagnie ayant en tête Sir W. P. Howland déposa un million et demi comme garantie de bonne foi et offrit de construire le chemin du Pacifique sans réclamer un monopole et les privilèges exorbitants que l'on promettait au syndicat Stephen.

Les ministres refusèrent. Il était décrété que le pays serait sacrifié et livré coûte que coûte aux contractants désignés par les ministres.

Aujourd'hui nous voyons les tristes résultats de cette politique aveugle. Le Pacifique devient de plus en plus exigeant. Après avoir reçu environ cent-vingt-cinq millions il en demande encore vingt deux et demi.

Avec le syndicat Howland nous échappions au joug dont on nous menaçait. C'est ce que le Globe démontre en ces termes :

« Un journal tory rappelle à ses lecteurs que lorsque le marché avec le syndicat du Pacifique était sur le bureau de la chambre une autre proposition fut faite par un deuxième syndicat. Si cette soumission eût été acceptée le public ne serait pas terrifié par un nouveau projet de donner encore trente millions sous le nom d'un prêt.

Le second syndicat aurait trois millions de piastres de moins et trois millions d'acres de terre de moins que le premier. Il ne demandait ni monopole ni exemption ni privilèges, et il aurait construit le chemin en faisant des bénéfices par la construction à ces conditions. De toutes parts des colons seraient accourus dans le territoire et personne n'aurait été chassé par le spectacle d'un monopole honteux et par de monstrueux règlements dans le but d'aider les monopoles à tondre les colons. Le capital aurait abondé et des embranchements auraient été construits dans toutes les directions pour favoriser la colonisation et alimenter la ligne principale.

La population serait deux ou trois fois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. On n'aurait pas vu tant d'exagération sur un échec. La rapacité du syndicat préféré et la fatale facilité avec laquelle ses esclaves dans le gouvernement se sont rendus à ses desseins, ont opposé une digue à l'immigration et au capital. Leur erreur en localisant la ligne principale au sud et leur erreur plus grande en achetant et en construisant des chemins dans l'Est ont été les causes principales de l'échec. Le second syndicat aurait suivi une ligne de conduite différente ; il se serait montré moins égoïste, moins vorace et plus sage. — La Patrie.

Incendie à St. Jean.

Notre sympathique concitoyen M. W. Brousseau, commerçant, vient d'être victime d'un désastre considérable. Voici les faits : Dans la nuit de jeudi de la semaine dernière, vers 11 heures et demie, le feu se déclara dans la fabrique de portes et chassais que ce monsieur possède au bout de la rue St. Jacques, près du chemin de fer. L'on conçoit que l'élément destructeur avait toute l'alimentation possible au milieu du bois sec dont était rempli la bâtisse principale où le feu a originié.

En effet, en moins d'une heure, de cette énorme construction et de ses dépendances, il restait à peine un petit amas de cendres.

Cependant la flamme poussée par un assez fort vent du nord, atteignit bientôt les nombreuses piles de planches et de madriers que M. Brousseau avait fait ériger dans sa cour et la conflagration prit, par le fait, un développement encore plus terrible.

Nos lecteurs qui n'assistaient pas à l'incendie ont peut-être surpris de voir que nous n'avons pas encore parlé des moyens employés pour arrêter les flammes de se propager plus loin. C'est que jusque-là rien, d'efficace n'avait pu être fait. Il y avait bien la pression d'eau voulu par la corporation, mais avant que les tuyaux eussent été ajustés et étendus jusqu'au lieu du désastre, l'incendie était déjà incontrôlable. Les flammes continuaient donc activement leur œuvre de destruction, balayant toutes qu'elles les rencontrait sur leur passage.

Les choses allèrent ainsi pendant un couple d'heures, lorsque les soldats de l'école militaire sous les ordres de leur digne commandant, le

lieutenant-colonel D'Orsonnens, firent leur apparition et se mirent à l'œuvre comme des braves. Ils firent si bien, que de force d'audace et d'énergie, ils parvinrent à arrêter les progrès de l'incendie et à sauver pour au-delà de \$3,000 de bois.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au colonel D'Orsonnens qui, nous le certifions, est un vrai canadien-français et pour le remercier lui et ses courageux soldats de la bonne volonté et du courage dont il firent preuve en cette circonstance.

Les dommages soufferts par M. Brousseau sont considérables, ils s'élevaient, paraît-il, à plus de \$20,000. Il a en outre, été brûlé, dans la bâtisse principale, de neuf à dix coffres d'outils appartenant à différents ouvriers. Quelques-uns de ces coffres valaient, avec leur contenu, au delà de \$400.

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à M. Brousseau et aux autres victimes du désastre dans le malheur qui vient de les frapper d'une manière si cruelle et nous croyons pouvoir leur assurer que la sympathie que nous ressentons pour eux, est partagée par tous nos concitoyens.

Il ne faut pourtant pas se laisser accabler par un premier échec. Quand est encore jeune, qu'on a du courage, de l'habileté, de l'expérience et des sympathies universelles, on peut encore regarder l'avenir avec confiance et bonne humeur.

Il n'y avait en tout sur la propriété incendiée que \$2,000 d'assurances.

Le Carnaval à Montréal.

Le Carnaval organisé par les citoyens de Montréal, a commencé lundi avec un éclat, un brio extraordinaires. L'un des traits les plus saillants de cette succession de fêtes publiques, est la réception splendide offerte à notre nouveau Gouverneur Général, le Marquis de Lansdowne. On avait érigé en son honneur, dans une des principales rues de la métropole, un arc de triomphe superbe ment décoré et disposé de manière à permettre aux membres des clubs de raquettes, en costume, de s'élever sur les gradins qui en faisant le tour. L'aspect de cet arc ainsi orné de raquettes et de raquettes symétriquement disposés, était, paraît-il, merveilleux.

Montréal regorge d'étrangers accourus de toutes les parties du pays pour voir le palais de glace et les autres curiosités du Carnaval. Jusqu'à nos concitoyens de St. Jean qui sont parties en foule avant hier matin pour assister à l'illumination du Palais de glace.

Une dépêche d'Ottawa au Star annonce que Sir Charles Tupper sortira du gouvernement aussitôt après la session.

Le parlement local est prorogé à 4 mars prochain, mais pas pour la dépêche des affaires.

On demande instamment au gouvernement fédéral de réduire à deux cents le port des lettres ordinaires comme aux Etats-Unis.

Dans toutes les églises de l'archidiocèse de Québec, il a été le dimanche dernier, une lettre de Sa G. Mgr. Taschereau, dénonçant le pamphlet : « La source du mal en Canada ».

Le Juge Papineau a condamné à \$50 d'amende ou 6 semaines de prison le protonotaire de Montréal pour son défaut de produire le dossier dans une cause appelée en Cour le 1er du courant.

M. F. X. Demers, rédacteur en chef du Monde, est nommé traducteur à la chambre des communes, en remplacement de M. Blain de St. Aubin, décédé. M. Provencier, de la Minerve, remplace M. Demers au Monde.

M. L. S. Côté vient de quitter l'établissement du Monde pour entrer dans le bureau de M. Eusebe Sénécal & fils.

M. Côté dirigera les diverses revues et publications qui sortent de l'établissement de MM. Sénécal.

Notre confrère, le Dr Dionne a laissé la rédaction du Courrier du Canada. Comme la plupart de ses prédécesseurs, ajoute l'Electeur, le Dr Dionne n'a pas pu endurer davantage le servilisme des MM. Brousseau et il a dû quitter le poste qu'il occupait là depuis plusieurs années.

M. Sommerville de Brant a demandé un état détaillé, avec dates, articles et pièces justificatives concernant l'emploi des sommes de \$5,000 et \$2688.74 en vertu des mandats émis par le gouverneur général en date du 7 novembre 1883 et du 17 janvier 1884, pour le paiement des dites sommes au Courrier de St. Hyacinthe.

Voici le sommaire du numéro de cette semaine :

Spes Ultima, par Fréchet-Maquette, par Beauregard-Chronique, par Fernand—Les petites fleurs de bois, par Nina—Vive la canadienne, par Touchatout—Une mère, par X—La parole, par Zip—La mode du jour, par Pépita—L' tout Montréal—La scène à l'échafaud—Le secret de Roch, suite du feuilleton.

On annonce la mort de R. P. François Gazeau, de la Société de Jésus. Le Père Gazeau naquit à St. Pierre comté de Montmagney, en 1843. Il suivit le cours classique du collège de Ste Anne, étudia la théologie au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre par Mgr Blanchet, en 1866. Il fut pendant deux années missionnaire sur les montagnes rocheuses. Il entra ensuite dans la compagnie de Jésus. En 1870, il fut nommé supérieur du collège St. François Xavier à New York. En 1874, il alla compléter ses études théologiques en France où il passa trois années.

En 1877, on le nomma recteur du collège Ste Marie à Montréal. Jus qu'au 12 novembre dernier il remplit cette charge.

A la mort du regrettable chanoine Dufresne, Mgr Fabre le choisit pour être le directeur de la congrégation du Tiers Ordre de St. François de Montréal.

Partout où il a passé ce digne religieux laisse d'agréables souvenirs, et chacun se pîait à exalter sa sainteté et ses vertus.

Il est mort presque subitement dimanche dernier. La mort ne le point surpris, car il était toujours prêt à paraître devant son Juge.

Parlement Fédéral.

CHAMBRES DES COMMUNES. Ottawa, 4.

La séance est ouverte à 3 heures. Des bills sont déposés pour constituer en corps politiques les compagnies suivantes :

La compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Waddington ; la compagnie du chemin de fer Saskatoon et Morgan ; la Banque de commerce de Manitoba et la Union Trust Corporation de Canada.

Un autre bill est déposé pour sanctionner le transfert de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.

Des rapports sont déposés par les honorables MM. Chapleau et McLeau.

L'honorable M. Bowell dépose un rapport touchant la remise des droits sur les exportations et les importations des sucres.

Sir John dépose un rapport concernant l'administration des affaires des sauvages.

Les bills suivants sont lus une seconde fois :

Bill concernant l'union de certaines églises méthodistes—M. McCarthy.

Bill pour constituer en corps politique l'association des pilotes qui font le service entre Montréal et Québec—M. Amyot.

Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie Commercial Cable Co.—M. Rykert.

Bill pour modifier l'acte constituant en corps politique la compagnie d'assurance « The Ocean mutual insurance Co. »—M. Curran.

Bill pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.—M. McMillan.

Bill pour constituer en corps politique la compagnie des bateaux à vapeur d'Halifax.—M. Stairs.

Bill pour autoriser la compagnie de navigation du Nord-Ouest à construire et à exploiter une ligne de chemin de fer à New Madecine Hat—M. Cameron (Victoria).

Bill pour constituer en corps politique la Banque Provinciale—M. McMillan (Middlesex).

En réponse à M. Belleau, l'honorable M. POPE dit qu'il est probable que l'été prochain, comme à l'ordinaire, un grand nombre d'immigrants débarqueront à Lévis.

ECHOS DE LA SEMAINE.

M. Rouher, le chef du parti bonapartiste en France, est mort dimanche dernier.

Le comte Van Eusdam, diplomate allemand, est mort. Il était né en 1805.

Une conflagration à Luring, Norvège, a détruit 62 résidences, à cause de pertes au montant de £50,000.

Le président des Etats-Unis a reçu la visite de Don Juan Valera, nouveau ministre d'Espagne.

M. Smyth, conservateur, a été élu député de Kent à la chambre fédérale.

Le sénat français a adopté le budget après y avoir fait quelques changements. Il sera soumis sous peu à la chambre des Députés.

Le prochain budget anglais comprendra un crédit pour maintenir en Egypte une armée d'occupation de 6,000 hommes.

Le bureau des arbitres de la Puissance siège à Québec pour les réclamations de la compagnie des bateaux du St-Laurent.

A une assemblée de 400 socialistes, à Paris, une résolution a été adoptée déclarant qu'une révolution est le seul moyen de faire cesser le chômage.

Le gouvernement espagnol se propose de défendre que des banquets aient lieu le 11 février en l'honneur de la république de 1873.

Une jeune servante du nom de Mary Gilchrist, du comté de Bruce, a perdu la raison en assistant aux exercices religieux de l'armée du salut.

La fabrique de Harlow et Prick, de Shelburne, a été réduite en cendre.

Il est rumored que M. A. O. D'Almeida notaire de Bécancour, va succéder à feu l'honorable M. Proulx, dans le conseil législatif.

Des nouvelles du comté de York N. B., nous apprennent que Temple, a été élu pour le parlement fédéral.

La fabrique de chapeau de Craig et Webster, à Truro, a été détruite par le feu. Les pertes sont de \$16,000 dont \$7,000 couvertes par les assurances.

Les autorités françaises ont défendu la circulation en France d'un livre renfermant des articles tirés de la Nouvelle Revue, ces articles ont été si offensants pour les Allemands.

L'empereur d'Allemagne est convalescent. Dimanche il a eu une entrevue avec le baron Van Manteuffel et il a discuté avec lui les affaires de l'Alsace Lorraine.

Le gouvernement fédéral a loué la partie inférieure du Victoria Hall à Ottawa pour en faire une salle d'exhibition de la collection canadienne des pêcheries qui a été exposée à Londres.

M. Marshall, de Moncton, subit actuellement son procès en cour de circuit sous prévention de tentative de meurtre contre Ruth McManagle, qu'il a épousé il y a un an.

L'Assemblée de la ligne nationale, à Cartie Wellan, Irlande a eu lieu malgré la présence de 1,000 soldats et d'un grand nombre d'hommes de police. M. Small, le nationaliste bien connu a adressé la parole.

Des ordres généraux ont été publiés au Caire demandant les noms des soldats anglais qui ont droit de faire venir leurs femmes et leurs enfants d'Angleterre. Tout indique que l'occupation du pays par l'Angleterre va se prolonger pendant un temps indéfini.

A la suite du décret du baron Manteuffel, gouverneur de l'Alsace Lorraine, rendant obligatoire l'usage de la langue allemande dans les délibérations des conseils municipaux de Metz et de Thionville, le maire et le conseiller de Thionville ont donné leur démission.

Le sénateur Gauthier de Rumlly est mort à Paris.

M. de Lesseps se porte candidat au fauteuil académique rendu vacant par la mort de Henri Martin.

La législature du Texas vient d'adopter une loi des plus sévères contre les briseurs de clôture.

Les services de M. de Lesseps ont été requis par le czar de Russie pour l'ouverture d'un canal destiné à faire de St. Pétersbourg un port de mer.

Le Saint Père vient d'être invité à prendre part à un mouvement destiné à supprimer les maisons de jeux à Monte Carlo.

On n'a aboli que ces jours derniers à Gibraltar les règlements de précaution imposés par mesure de précaution aux navires venant d'Egypte.

L'institut national géographique de Bruxelles est sur le point d'envoyer une expédition en Afrique sous la direction de M. Chavanne.

Le montant des droits perçus au port de Toronto pendant le mois de janvier a été de \$204,716.30, ce qui accuse une diminution de \$124,884.32 sur le mois correspondant de l'année dernière.

Une dépêche de Tobermory dit que six individus appartenant à une société secrète de Meell ont été arrêtés pour la prévention d'avoir conspiré avec le dynamite.

Zorilla, le chef de la dernière insurrection en Espagne, est actuellement à Paris.

Une foule énorme assistait aux funérailles de l'agent de police Block qui a été assassiné. Beaucoup de couronnes ont été déposées sur le cercueil. L'assassin est parfois si violent qu'on a été obligé de le mettre aux fers.

Le prince de Galles est retourné à Londres. Une grande foule s'est rassemblée à la gare l'acclamant à son départ. Des détachements ont exercé une vigilance incessante sur le train de Londres à Bristol, à bord duquel on savait qu'il se trouvait un félicien.

On annonce la mort du cardinal Luigi Billò.

On parle dans les cercles diplomatiques, en Europe, d'un rapprochement probable entre la France et l'Italie au détriment de l'Allemagne.

La Gazette Officielle du Canada renferme la nomination de George M. Elliot, comme percepteur des douanes à Napanee.

Le gouvernement canadien a donné l'ordre à l'un de ses agents à Londres d'acheter immédiatement les meilleurs bateaux à vapeur qu'ils pourra trouver en Angleterre.

On va probablement organiser un bureau d'agriculture pour le Canada, que le bureau d'agriculture provincial, pour la province d'Ontario, qui a fait et qui fait encore tant de bien à cette province.

M. Bremner, d'Halifax, est à Ottawa et il insiste pour que le gouvernement fasse subir certaines modifications au tarif, de manière à mettre sur un meilleur pied, le commerce des Indes Occidentales de cette ville.

Les chasseurs du territoire de Kipewaissent que les rennes ont été vus en grand nombre, en cet endroit, pendant cette saison ; mais qu'il a été très difficile de les saisir, vu le manque de croûte sur la neige.

Les moulins de Richmond et Thompson à Jay, Me, a été réduits en cendres. Les pertes s'élevaient à 80,000 piastres.

On croit que M. C. A. Hutchins, d'Halifax, a été nommé inspecteur des phares au lieu et place du Capitaine Brown, qui s'est noyé dernièrement.

L'enquête sur la mort de James Haverley, d'Ottawa, que l'on croyait s'être suicidé, est enfin terminée. Le verdict est que Haverley s'est en effet suicidé en se pendant.

La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, à Lewiston, Me, a été trouvée coupable d'avoir causé la mort de M. J. M. Perkins et elle a été condamnée à payer \$1,000 de dommages.

Les très honorables H. C. Childers, chancelier de l'Échiquier en Angleterre, a complété des arrangements pour que 6,800 soldats de l'armée anglaise demeurent en Egypte pendant un an.

Le président Arthur a donné hier soir, à la Maison Blanche, à ce dîner, assistaient les membres du conseil, leurs épouses et quelques autres personnes distinguées.

Le ministre autrichien a pris des mesures extraordinaires de prudence pour prévenir de nouveaux troubles qui pourraient être suscités par les socialistes. Les autorités ont publié une ordonnance, proclamant la loi martiale dans les districts de Vienne, Fomuer et Wiener Neustadt. Des mesures spéciales seront prises relativement aux lettres et aux publications dangereuses et suspectes.

On dit que la police anglaise a été informée qu'on était à organiser un complot pour faire sauter le pont suspendu, avec la lymanite, pendant le séjour du prince de Galles de ne pas voyager dans les ténèbres. Un grand nombre de féliciens sont surveillés de près.

Le maire de Bristol a reçu des lettres de menaces portant l'empreinte du pavillon américain.

COMMERCE.

Montréal, 30 Jan. 1884.

FARINES EN SACS P. 100 LBS. Supérieure extra..... 5 50 à 5 60 Extra supérieure..... 5 40 à 5 45 Extra première..... 5 00 à 5 10 Superfine..... 4 50 à 5 00 Forte pour boulanger..... 5 25 à 5 50 Force de boulanger américain..... 4 50 à 5 60

FARINES EN SACS P. 100 LBS. Moyenne forte d'Ont..... 2 50 à 2 60 Extra d'avoine p. 100 lbs..... 2 25 à 2 45 Superfine..... 2 15 à 2 25 En sac de Montréal..... 2 95 à 3 00

Beurre des crémères..... 00 à 00 do de Morriaburg..... 12 à 21 do de Québec..... 21 à 22 do de Brockville..... 18 à 21 do de l'Ouest..... 15 à 21

FROMAGE—Le prix du fromage n'a pas subi grand changement. Choisi de 12 à 13c.

MARCHÉS EN DÉTAIL. Légumes. Patates par poche..... 0 70 à 0 80 Carottes par minot..... 0 80 à 0 90 Betteraves..... 0 85 à 0 90 Oignons, par quart..... 0 26 à 0 30 Choux, par douzaine..... 2 00 à 2 50

Fruits. Pommes, par baril..... 8 50 à 9 00 Oranges..... 0 00 à 0 00 Citrons, à la boîte..... 8 75 à 9 00 Poires, à la caisse..... 0 00 à 0 00 Raisins, à la caisse..... 0 00 à 0 00

Grains. Blé par minot..... 1 00 à 1 70 Pois..... 1 00 à 1 10 Orges..... 0 00 à 0 00 Sarrasin par poche..... 1 20 à 1 26 Lin..... 0 00 à 0 00 Telle..... 0 00 à 0 00

Farines. Far. de blé, camp. p. 100 lbs..... 2 75 à 3 25 Farine d'avoine p. 100 lbs..... 2 12 à 2 50 Farine de blé d'Inde..... 1 75 à 1 90 Farine de sarrasin..... 2 00 à 2 25

Viandes. Bœuf par livre [steak]..... 0 10 à 0 15 Veau par livre..... 0 08 à 0 12 Lard par livre..... 0 12 à 0 18 Jambon par livre..... 0 13 à 0 18 Saucisson par livre..... 0 14 à 0 15 Pigeons blancs par 100 lbs..... 0 05 à 0 06 Pigeons au quartier..... 0 05 à 0 06 Mouton entier, par livre..... 6 00 à 10 00

Viandes. Sucre d'étable..... 0 10 à 0 12 Sirop au gallon..... 1 10 à 1 20 Miel à la livre..... 0 12 à 0 15 Œufs frais à la douzaine..... 0 25 à 0 30 Œufs à la caisse, par dos..... 0 18 à 0 22 Haslock à la livre..... 0 05 à 0 10 Bœuf frais..... 0 05 à 0 10

Viandes. Dindes à la livre..... 0 10 à 0 11 Dindes [jeunes] do..... 1 75 à 2 00 Oies au couple..... 1 00 à 2 00 Oies à la livre..... 0 09 à 0 11 Canards à la livre..... 0 08 à 0 10 Poulx au couple..... 0 75 à 0 80 Poulx du print. p. couple..... 0 50 à 0 65

Oùiers. Canard..... 0 70 à 0 80 Pigeons..... 0 00 à 0 00 Pigeons, par douzaine..... 0 00 à 0 00 Bécassines au couple..... 0 00 à 0 00 Pigeons domestique au coup..... 0 80 à 0 85 Perdrix au couple..... 0 45 à 0 50 Tourtes à la douzaine..... 0 00 à 0 00

Bestiaux. Bœuf, 1re qualité p. 100 lbs..... 5 50 à 5 75 Bœuf, 2e qualité..... 4 75 à 5 00 Vaches par lait..... 25 00 à 55 00 Vaches autres.....



Arrivée des trains à St-Jean

Table with train schedules for Central Vermont, Grand Tronc, and West-Farmham & Waterloo.

Table with train schedules for Grand Tronc, West-Farmham & Waterloo, and West-Farmham & Waterloo.

PHYSIOLOGIE DU CABARET.

(Suite.)

II.—ALEXIS GRIMOU.

Pourquoi fait-il, comme disait un vieux moraliste, ce que ceux qui se montrent éminents dans les beaux arts...

Un homme qui se croit supérieur se persuade que, puisqu'il a du talent on peut lui passer des défauts.

Il aimait le cabaret; il s'y enivrait, parce qu'il savait que Brouwer et Lantara s'enivraient...

Il excellait principalement à peindre le portrait. On reconnaît ses ouvrages estimés à leurs couleurs singulières...

La passion dominante du caractère de Grimou, l'habile peintre, n'était pas la bizarrerie; elle procédait d'une autre passion...

Il se rendait chez ceux dont il voulait bien faire le portrait. Mais si l'on manquait, aussitôt qu'il était arrivé...

Il avait pour tout domestique une vieille gouvernante, qui lui servait de cuisinière, laquais, portier...

—M. Grimou n'y est pas encore? dit-il à la gouvernante; j'en suis désolé, car aujourd'hui je venais le prendre pour un grand déjeuner.

—En achevant ces mots, il s'éloigna lentement, d'un air vexé et préoccupé.

—Soit que vous êtes dit-il, cet homme est peut-être un de mes amis. Je suis sûr que le bon vin n'est pas manqué; et justement aujourd'hui je ne suis pas entrain. Mais courez donc après ce pauvre homme, reprit-il en criant plus fort...

Le gouvernant n'eut pas de peine à rattraper le rusé bourgeois.

à rattraper le rusé bourgeois. Se doutant de ce qui devait arriver, il ne s'en allait qu'avec la plus grave lenteur.

Grimou, à l'aspect de cet homme qu'il n'a jamais vu, se recule, le considère en silence des pieds à la tête, et dit enfin: —Mais, mon ami, je ne te connais pas!

—Tu as donc oublié, répliqua effrontément le Parisien, les bonnes bouteilles que nous avons bues ensemble au cabaret de la rue Tire-Chape?

—C'est possible, répond Grimou. En ce cas-là, tu es changé. —Allons déjeuner mon bon Grimou, répond l'autre, et nous renouvellerons connaissance.

A la fin de la journée, l'intimité était devenue si parfaite, que le peintre ne voulait plus quitter son vieil ami.

—Mais, Monsieur Grimou, dit le boulanger, ne faut-il pas mettre son habit des dimanches pour se faire peindre?

—Le pauvre homme eut beau insister il ne put calmer Grimou. Il lui fallut reprendre le bonnet de coton et la veste de boulanger.

Comme ce peintre ne travaillait qu'à ses grés, le duc d'Orléans régent de France, ayant fait inutilement de longs efforts pour avoir de ses ouvrages...

Il manda Grimou au Palais-Royal, le fit enfermer dans un appartement, et ordonna qu'on lui donnât tout ce qu'il demanderait pour son travail...

—Je n'y fais rien, répond Grimou, et je n'y veux rien faire. Ils m'ont enfermé.

—Enfermé? répliqua l'autre, j'en suis fâché; je l'aurais emmené au cabaret.

—Attends-moi, s'écria Grimou qui n'y tient plus, je vais bien les attirer.

Aussitôt, il sauta par la fenêtre, se cassa une cuisse... Et le duc d'Orléans n'eut rien de lui.

On conte de ce peintre un petit fait singulier. Il avait une frayeur extrême de la tonnerre.

—Malgré ses vices et ses défauts, Grimou avait une si haute idée de sa supériorité comme artiste, qu'il croyait de bonne foi que son nom devait être connu de tout le monde.

—Malgré ses vices et ses défauts, Grimou avait une si haute idée de sa supériorité comme artiste, qu'il croyait de bonne foi que son nom devait être connu de tout le monde.

—Soit que vous êtes dit-il, cet homme est peut-être un de mes amis. Je suis sûr que le bon vin n'est pas manqué; et justement aujourd'hui je ne suis pas entrain.

Le gouvernant n'eut pas de peine à rattraper le rusé bourgeois.

Un marchand de vin avait fixé ses affections et régnait despotiquement sur lui, sans autre sceptre que la clef de sa cave.

—Je m'en moque; je dirai qu'il est égaré. Emporte-toi toujours.

Et le marchand de vin se faisait un cabinet des ouvrages choisis de Grimou, tandis qu'un prince avait bien de la peine à en obtenir un seul tableau.

Un des ministres de Louis XV, voulant faire peindre sa fille, avait donné d'avance à Grimou six cents livres, et lui avait promis le double après que le portrait serait fini.

—Pourquoi donc? reprend son ami c'est une de tes plus belles têtes.

—Mais tu es reçu de l'argent d'avance; il va te produire encore une bonne somme. Il est aussi de ton intérêt de ménager une protection qui peut t'être utile un jour.

—Je me soucie bien de tes protections avec qui on ne boit pas! Non, je n'ai point le tableau; il n'y a qu'à rendre les six cents livres.

—Et où les prendras-tu? —Oh! tu vas voir, s'écria Grimou. Crois-tu que je sache pas trouver des expédients?...

Il efface le portrait, court chez lui, vend ses meubles, à l'exception de son lit et de sa fontaine, se procure mille livres, en renvoie six cents au ministre; et tout en buvant le reste, jure qu'il n'a jamais été si content que depuis la belle action qu'il vient de faire.

Toute la vie d'Alexis Grimou n'est qu'une déplorable mosaïque composée d'anecdotes comme celles qu'on vient de lire.

—La Saint Valentin sera fête d'une manière exceptionnelle à St-Jean cette année, si l'on en juge par les milliers de valentins comiques et sentimentaux...

—Je veux une robe de la dernière mode, dit la reine des nuits; c'est-à-dire une robe toute garnie de jais et de perles, et qui me serrera étroitement la taille et la poitrine.

—Que votre Déesse n'ait point d'inquiétude, répondit l'artiste. Pour la grâce et le goût, je ne crains personne.

Il fallut plus de huit jours pour broder cette merveille. Mais quand le couturier vint essayer son chef d'œuvre, il ne put retenir un cri d'étonnement.

—Les dames voudront bien s'empresser d'aller se procurer chez elle de tout ce qu'il leur faut pour l'automne et l'hiver. Elles y trouveront un assortiment complet en fait de...

—Hélas! il ne fut pas plus heureux. Quand il revint, la Lune avait saisi, et elle n'avait plus de formes qu'un bâton.

—Et, de désespoir, elle courut en pleurant conter ses ennuis à sa mère, en accusant les hommes et les dieux.

—Comment veux-tu qu'on ne fasse un justaucorps qui t'aille bien quand tu changes à chaque nuit, à chaque heure, à chaque instant?

—Ainsi parlait Cléoboue, un des sept sages de la Grèce. De cette fable il tirait la conclusion qu'on ne peut défaire la somme de biens qui contenterait les fous et les vicieux...

—Rien de plus vrai. Mais ce n'est pas la seule leçon que nous donne ce récit ingénieux.

On nous dit aujourd'hui que tout est mouvement dans le monde. La terre est emportée avec une effroyable rapidité dans l'espace.

—Souvent aussi l'homme se lasse. Désespère ou téméraire, il veut en finir avec cette poursuite sans trêve et sans pitié de la vérité par un coup hardi.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

—M. F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

LOUIS BOUSQUET Manufacturier et Marchand en gros et en détail de BOIS de SCIAGE

De toutes épaisseurs, largeurs et qualités, préparé ou brut, tel que lattes, bardeaux, BOIS de CHARPENTE

En pin, épinette, pruche, &c, &c BOIS FRANCS

De toutes sortes à des prix modérés MENUISERIES

Portes, châssis, jalousies, cadres, planchers, plinthes, moulures, ainsi que tous autres ouvrages en menuiserie de toutes dimensions, exécutés avec soin et promptitude.

RUE RICHELIEU Près du chemin de fer SAINT-JEAN, P.-Q.

F. CHAUMELLE Magasin en gros et en détail, Coin des rues ST. CHARLES et RICHELIEU.

Importation directe de FRANCE ET D'ESPAGNE VINS. BORDEAUX, BOURGOGNE, CHABLIS, PORTO, MALAGA, MADRE, FRONZIGNAN et VERMONT.

Vins très vieux pour malades, Cognac et Eau-de-vie. M. F. CHAUMELLE se charge de toutes consignations qu'on voudra lui confier.

E. C. KNIGHT AGENT GENERAL D'ASSURANCE. No. 41, RUE ST-JACQUES

Représente à St-Jean les compagnies de premières classes, qui suivent, avec un capital de \$75,000,000.

LA VELOUTINE CH. FAY Est une poudre de riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une action salutaire pour la peau.

JAMES O'CAIN Commerciant de CHARBON ET BOIS AGENT DE LA

London assurance corporation Sur la vie et contre le feu. Queens Ins. Co of London

Sur la vie et contre le feu Northern Ins. Co Contre le feu. La royale canadienne.

Merino et feu Western assurance Feu et marine. Citizens Ins. Co Feu, vie et garantie.

La compagnie Souveraine d'assurance Contre le feu. Risques isolés pris pour trois ans par tous les compagnies ci-dessus.

1883-HIVER-1884 100 Robes de Buffe, 100 robes en peaux de Loup du Japon.

LE SUN Compagnie d'Assurance sur la Vie, du Canada. OFFICE, 164, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

ACTIF \$1,150,000 Dépôt au Gouvernement pour la sécurité des porteurs de polices... 56,000 Cette compagnie donne des polices sans condition.

DIRECTEURS: Thomas Workman, éc., président... M. H. Gault, éc., M. P. vice-président... A. F. Gault, éc., Hon. A. W. O'Grady, David Morris, éc., Hon. John Boyd, S. H. Ewing, éc., Chas. Cassile, éc., E. J. Barbeau, éc.

MEDICIN EN CHEF: Geo. Wilkins, M. D., M. R. C. S. Eng. N. J. Tussier, Inspecteur.—R. MacCaulay 'Géant'—J. LAVOIE, agent spécial. 23 août 1883—6m

GREGOIRE ET LANGLOIS Manufacturiers et importateurs de MEUBLES

—ET— SETS de SALON DE TOUTES SORTES Viennent de transporter leur établissement au numéro 66, RUE RICHELIEU, ST. JEAN, —66

Porte voisine de l'HOTEL MONNETTE. MM. GREGOIRE et LANGLOIS manufacture une grande partie de leur meubles eux-mêmes, ce qui leur permet de vendre à beaucoup meilleur marché que n'importe où à St-Jean et à Montréal.

On trouvera dans leur magasin choix considérables de cadres et moulures pour toutes espèces d'images, le tout d'après les derniers goûts et à très bon marché. En outre un assortiment complet et varié de cerceaux en bois et en fonte.

Ces MM. mettent aussi à la disposition du public et à des conditions raisonnables, un magnifique CORBILLARD dont ils ont fait l'acquisition. Qu'on aille faire une visite.

CATATOGUE POUR 1883-1884. Des nouvelles marchandises à vendre à bon marché chez E. D. ARPIN

A l'enseigne du POTEAU ROUGE Rue Richelieu, - - St. Jean, P. Q.

ARGENTERIE. Pots à l'eau, corbeilles à goûter, portières, vases à marinières, brûleurs, bouillottes, cuillères, anneaux pour serviettes, couteaux, fourchettes, cuillères, pinces et crayons en or, &c.

PLUCHE Boîtes à ouvrages, set de boîtes à gants, boîtes à parfums, portières musicales, albums, boîtes de toilette, &c.

CUIRE DE RUSSIE Secrétaires, boîtes à ouvrage, portières musicales, portières musicales, portières musicales, albums, boîtes de toilette, &c.

CRYSTAL Globes avec statuettes, set de garafes avec verres, bouteilles de toilette, bouteilles à parfums, encensoirs, sets de toilette, vases parisiens, chandeliers, &c.

PIERRE Pots à tabac, portes-cartes, grande variété de statuettes, bûchettes, lasses et accoups, beau choix de vaisselle, &c.

ECUME DE MER Pipes et portes cigares. BOIS. Sets à fumer, porte-journaux, secrétaire japonais, pots à tabac, pipes avec boîte, cadres d'os.

PAPIER Boîtes des papeterie, cartes de Noël et du jour le jour, &c. JOUETS POUR ENFANTS. Notre assortiment dans ce département est le plus varié et le meilleur marché de St-Jean. Qu'il nous suffise de nommer nos poupées en cire et en pierre, nos petits pianos, nos sets de vaisselle, nos petits patins, nos raquettes, nos jeux en bois, nos canons, nos fusils pour enfants, nos pelles, nos batteries de cuisine, nos violons, nos tambours et clarinettes, nos boîtes musicales, nos petits berceaux et chouchous, nos sautoirs et trapeaux, nos boîtes à dessin, &c. &c. &c.

CHEMIN DE FER DU SUD SOUTH EASTERN

LIGNE D'AIR DE MONTREAL A BOSTON Commencant le 6 Novembre 1882.

Départ des trains comme suit: Départs pour le Sud. Départ de Montréal à 9.00 A.M. West-Farmham à 10.32. Express du jour, pour New-Port, St. Johnsbury, Portland, Concord, Nashua, Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre.

Départ de Montréal à 5.00 P.M. West-Farmham à 6.40. Train local pour Stantard, Waterloo, Bedford, Stanbridge, Ferrisburgh et toutes les stations intermédiaires avec raccordement direct avec le Passumpsic pour Springfield et tous les points sur la ligne du Connecticut River.

Départ de Montréal à 6.30 P.M. West-Farmham à 8.10. Express de nuit pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre. (Ce train n'arrête qu'aux principales stations.)

Départs pour le Nord. Express de nuit de Boston, part de West-Farmham à 7.15 A.M., arrive à Montréal à 8.45 A.M. (Ce train n'arrête qu'aux principales stations.)

Train local de Stantard part de West-Farmham à 9.00 A.M. arrive à Montréal à 10.45 A.M. (les lundis exceptés.)

Express du jour de Boston part de West-Farmham à 7.40 P.M. arrive à Montréal à 9.10 P.M. Chars particuliers sur l'express du jour et chars particuliers Pullman sur l'express de nuit.

Raccordements faits à Montréal avec les trains pour Québec, Ottawa et avec les trains de l'Ouest. Tous les trains sont réglés d'après l'heure de Montréal.

BRADLEY BARLOW, Président et Gérant-général. T. A. MACKINNON, Assistant-gérant. H. A. ALDEN, Surintendant. AUX VOYAGEURS.

Pour renseignements quant aux moyens à prendre afin de voyager à bon marché dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, s'adresser à Jos. TETRAULT

Agent pour St-Jean et ses environs No. 110, Rue Champlain, ST-JEAN, P. Q.

M. Tétrault portera une attention toute particulière aux informations demandées.

HUILE LARDINE Est la meilleure pour les MACHINERIES.

Elle a reçu des médailles et des diplômes dans toutes les grandes expositions du Canada. Seuls manufacturiers et propriétaires, McCOLL FRERE & CIE

TORONTO, Ont. ESSAYEZ-LE. 30 août 1883.

LIGNE DE L'AIR BOSTON & MONTREAL

Pour cela plus ancienne et la plus courtois Tous les trains sont munis de plate-forme MILLER et de PORT-VAISSIERS WASHINGTON.

TRAINS LAISSANT MONTREAL. Part de Montréal à 8.30 a.m., arrive à St-Jean à 9.30 a.m., St-Alban à 10.40 a.m., Burlington 12.10 p.m., Montpelier 12.56 p.m., White River Jet, 2.40 p.m., et Boston via Concord, Manchester et Lowell à 7.05 p.m., New London à 9.50 p.m., et New-York via Springfield à 11.10 p.m.

EXPRESS DE NUIT part de Montréal à 8.30 p.m., arrive à St-Jean à 9.30 p.m., St-Alban à 10.40 p.m., Burlington 12.10 p.m., Montpelier 12.56 p.m., White River Jet, 2.40 p.m., et Boston via Concord, Manchester et Lowell à 7.05 p.m., New London à 9.50 p.m., et New-York via Springfield à 11.10 p.m.

EXPRESS DE NUIT part de Montréal à 8.30 p.m., arrive à St-Jean à 9.30 p.m., St-Alban à 10.40 p.m., Burlington 12.10 p.m., Montpelier 12.56 p.m., White River Jet, 2.40 p.m., et Boston via Concord, Manchester et Lowell à 7.05 p.m., New London à 9.50 p.m., et New-York via Springfield à 11.10 p.m.

EXPRESS DE NUIT part de Montréal à 8.30 p.m., arrive à St-Jean à 9.30 p.m., St-Alban à 10.40 p.m., Burlington 12.10 p.m., Montpelier 12.56 p.m., White River Jet, 2.40 p.m., et Boston via Concord, Manchester et Lowell à 7.05 p.m., New London à 9.50 p.m., et New-York via Springfield à 11.10 p.m.